VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District

Emplacement splendide pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903 par Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Leyée), Septième, Huitième et Fulton, désigné par le No 6 sur un plan dressé par A. Hedin, daté le 26 avril 1849, déposé sous le No 91 parmi les archives de J. E. Bernard ancien notaire, lequel lot mesure vingt-neuf pouces et une ligne et 3/5 de ligne de Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds dix pouces six et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent soixante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout à mesure américaine.

Les améliorations comprenant le susdit emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et agissant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec quatre chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans la cour à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes, la maison est bien louée et rapporte $25 00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 9 et 10 dans l'ilet No 8 borné par les rues Hilaire, Neuvième, Tchoupitoulas (anciennement Leyée) et St Thomas (anciennement Thom), lesquels lots sont chacun de vingt deux pieds de large sur la rue Hilaire sur les profondeurs ci-après Le No 9 contient deux pieds deux pouces de largeur de côté borné par les lots Nos 1 et 4, il contient six pieds six pouces sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond, et le lot No 10 a six pieds six pouces sur la ligne du lot No 6 et neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 7.

Les améliorations consistent en deux jolies maisons doubles en bois Nos 414 416 et 418-420 rue Huitième. Nos 414 416 comprennent un cottage simple contenant galerie sur rue et quatre chambres à coucher et se loue $7 00 par mois. Nos 418 420 est une maison double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7 00 par côté.

3° Deux certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième District de cette ville, désignés par les Nos quatre et quinze, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Hilaire sur un plan fait par L. H. Pauli, voyer, le 11 octobre 1858, déposé en l'étude de A. Bizet, ancien notaire, sur un plan de 282, déposé parmi les archives de T. Pryor, ancien notaire, lesquels lots mesurant douze vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de large à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente deux pieds et de trente vingt-six pieds quatre pouces sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt-cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15 quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes de large du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620 2622 rue Tchoupitoulas. Nos deux bâtiments en bois et entièrement cottages en briques en bonne condition et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620 2622 comprennent aussi cottage en briques ayant deux chambres de côté, trois chambres aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, chacun selon les parentés et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un et deux ans garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinez, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 oct—18 25—nov 1 8 15 19

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District—Cottage Double Nos 1918 et 1920 rue St Antoine.

Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Mouta.

No 71 486—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 12 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de Cour signé le 1er octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division C agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessous intitulée, sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet 268 par les numéro municipal 509 borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St Claude, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 32 pieds de face à la rue St Claude sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinez, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 oct—18 25—nov 1 8 15 19

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Somerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire No 71,663 succession de Laurence et John M. Leccale, ledit ordre daté et signé le 22 octobre 1903, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, MERCREDI, le 25 novembre 1903, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre à Paincourtville, paroisse Assomption, borné du côté vers le Bayou Lafourche par le lot de C. J. Savoy, et du côté vers le bois par le lot de John F. Mandray, ayant 60 pieds de face au chemin public de St Vincent sur une profondeur de 180 pieds plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations. Acquis livre des transferts 31, folio 662 et seq. 2° Un lot de terre à Paincourtville, paroisse Assomption, mesurant 70 pieds au chemin public à Brûlé St Vincent, sur une profondeur de deux arpents et demi, plus ou moins, entre lignes parallèles, borné sur la façade au côté ouest par la manche, Brûlé St Vincent, sur le côté nord par le lot autrefois appartenant à Urain Gervais à l'est par la terre de Mme H. C. Blanchard, et au sud par le lot de Scott Lewis, ensemble avec les petites maisons de résidence, améliorations, etc. Acquis livre des transferts 41, 198 et seq. 3° Un lot de terre dans la paroisse Lafourche, mesurant un demi arpent le long du chemin public sur un arpent de profondeur, le chemin entre lignes parallèles, avec le tout sur le côté et maintenant occupé par l'Ecole publique. Acquis livre des transferts 27, folio 277. Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur.
Bureau 303 rue Baronne.
oct—25—nov 1 8 15 22 25

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux,

No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir.

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crete.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville.

Mesurant 209 pieds de face à la rue [illegible] Sur une profondeur de 132 pieds.

Winfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, 19 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. A. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 680 borné par les rues Carondelet, Alexander, Murat et Dennis, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre sur un plan de Hedin & Schaumburg, architectes, daté le 17 novembre 1893 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant un autre et mesurant ensemble, pouces cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance du dit lot qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade Bell (anciennement St John), White (ou Sixième) et Crete (ou Septième) désignés par les Nos trois quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard F. Stirk et passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 27me jour de mai 1901, d'après lequel croquis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot No Trois formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux, et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur en face de la rue White (ou Sixième).

Lot No Quatre mesure quarante pieds huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de divisant du No Cinq.

Lot No Cinq mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième) vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Quatre et quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Six.

Lot No Six formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur en façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3 Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade Bell, White et Crete désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De Lisle C. E. daté le 17 octobre 1903 et mesurant comme suit: Le A étant l'encoignure des rues Esplanade, Crete et Bell mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, cent dix pieds, 11 pouces et quatre lignes à la rue Crete, soixante et un pieds un pouce sur la rue Bell et à une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White les mesures plus ou moins.

Le lot B dans le même district et ilet, est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crete de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond à une largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une ligne sur la rue Bell les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent une grande et imposante résidence connue comme le No 2712 avenue de l'Esplanade; la bâtisse contenant galeries sur la façade et le fond, chambre à bain, grand vestibule au centre à chaque étage et à quelques vingt chambres et vastes terrains. La maison est dans un voisinage charmant et jouit des rues pavées et est à proximité aux lignes de chars etc.

No 4 Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 187, borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Colisée et mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent soixante pieds de profondeur et façade [illegible] rue Sixième entre lignes parallèles. La portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue subjecte au bail expirant le 15 mars 1904 au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages couverte d'ardoises retirée de la banquette et connue comme le No 2905 rue Chestnut, contenant huit, contenant au rez-de-chaussée dans huit, salons à arche et une très grande salle à manger, office, galeries devant et derrière etc. Le premier étage contient galeries devant et derrière, vestibule et halls avec les améliorations modernes et sanitaires, à chambres coucher, vestibule dans le fond, etc., nous une bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison ci-dessus et communiquant par des galeries et contenant à chaque étage galerie 2 chambres et escaliers etc. La salle à manger et les salons ont de jolies cheminées en marbre. La maison a de grands terrains à citernes écuries, etc., et est près de toutes les commodités.

No 5 Quatre certaine lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix sept, Dix huit, Dix neuf et Vingt sur un plan dressé par Moelhausen, voyer, le quatrième jour de mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de L. Hermann ancien notaire, et mesurant conformément audit plan, comme suit à savoir:

Lots Nos Dix Sept et Dix Huit chacun, trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue subjecte au bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $60 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième (ou Chestnut) et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains pelouses, jardins etc. La maison contient un grand vestibule au centre de très grands salons et chambres à manger et huit chambres avec deux mansardes, galeries devant et derrière, une bâtisse à deux étages contenant deux chambres à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistiques, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans ou au gré de l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903, et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication ci-pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement des dits billets et pour [illegible] ledit privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Dans la succession de Mme Daisy Cook, veuve Sidney Cook.

No 71,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RENNYSON & RUFER, Encanteurs. A leurs propre Bourse, à l'encoignure des rues Carondelet et Perdido, à midi, MERCREDI, le 25 novembre 1903, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 575, borné par les rues Rocheblave, Perdido, Gravier et Bogenois, désigné par le numéro 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir: 172 pieds 5 pouces 2 et 2/3 lignes sur le côté vers la rue Perdido et 172 pieds 8 pouces et 3 lignes plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant ledit lot du lot No 13.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente. L'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

I. B. RENNYSON, Encanteur.
25 oct—25—nov 1 8 15 22

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,

Spéculateurs et Placeurs,

MAISON SIMPLE

A DEUX ETAGES.

No 2433 rue Laurel,

Encoignure de la rue Deuxième.

Un Bon Placement de Commerce.

In re Succession de Magdalena Stauch (Née Bauer).

No 39,929 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 24 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé en Cour ouverte le 20 octobre 1903, pour le compte des mineurs Henry et Wilfred Stauch:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, formant l'encoignure nord-ouest des rues Deuxième et Laurel, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Laurel, Première et Constance, désigné par la lettre A sur un devis de E. Pilloyer, annexé à un acte de partage passé pardevant feu James Fahey, notaire, le 4 août 1885, et mesurant d'après ledit devis, en mesure américaine, quarante pieds de face à la rue Laurel sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue Deuxième, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en une maison simple à deux étages contenant magasin, 3 chambres, écurie et maison dans le fond, rez-de-chaussée et 3 chambres au premier étage, ce magasin a été pendant bien des années et est maintenant une encoignure commerciale ayant du succès et est loué à un bon locataire à un bon loyer en conséquence d'un bon placement pour l'acquéreur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il en a en billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, payables en un et deux ans en paiements égaux partiels, portant 8 pour cent d'intérêt par an. Faute devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les billets seront en vendant s'il y en a, devant être marqués sur leur face "Propriété des mineurs Stauch." L'acquéreur devant assumer et payer pour toutes les taxes pour 1903 de ville et d'Etat, en plus et au dessus de son enchère. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant John Bauer, Jr. Esq. notaire.

24 oct—24 25—nov 1 8 15 22 24

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd."

Bureau 312 Hâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un ordre à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans le procès No 339, succession de H. M. et L. M. Hyams je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le 17me jour de novembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: La moitié indivis du S. W. 1/4 du N. W. 1/4 de la section 15, contenant 3 N. R. 8 E contenant 2 acres, et située dans la paroisse Avoyelles.

Conditions: Comptant sur les lieux.

G. G. FRIEDRICHS, Encanteur.
[illegible] oct—[illegible] nov 1 8 15 17

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage simple en bois, 2121 Magnolia, entre les rues Jackson et Josephine.

Succession de [illegible] C. Menk.

No 71 500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er octobre 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Josephine, Jackson, Clara et Magnolia) maintenant Magnolia désigné par le No 6 sur un plan spécial déposé en l'étude de Robert J. Ker, notaire en cette ville, comme plan No 12 du livre des plans No 1, lequel lot mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Magnolia, 30 pieds de largeur dans le fond et une profondeur de 120 pieds 5 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 2121 rue Magnolia, et comprennent un cottage simple en bois, grand passage pour voitures sur le côté, contenant 4 chambres, petit hangar écurie avec 13 stalles, citerne, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, représentée par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par un privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 au dessus du prix de l'adjudication.

Geo. J. Ontermann, avocat.
3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidences Simples et Double dans le Quatrième District

Succession de Nicholas J. Keating.

No 71,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau, No 134 rue Carondelet—MARDI le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Ste Marie, St André et avenue St Charles, désigné par la lettre A sur un plan en certificat d'arpentage, daté le mars 1893, signé par J. O. Hassam architecte assistant ingénieur de ville d'après ledit plan ledit lot mesure 53 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet 96 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de division du lot "D" 61 pieds 6 pouces sur une première profondeur faisant face à la rue Ste Marie de la se rétrécissant à angle droit 27 pieds 11 pouces de la rue sur une profondeur de 37 pieds 4 pouces vers la ligne du fond qui a 26 pieds 3 pouces. Les améliorations sont désignées par le No 1904 rue Carondelet et comprennent une résidence simple à deux étages retirée du trottoir ayant une grille en fer sur le devant et contenant galerie sur la façade, vestibule, corridor, salons doubles à arches, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, office au rez-de-chaussée, vestibule cring grandes chambres à coucher, chambre à bain, chambre pour malade au premier étage. La maison est bien tapissée, installations de gaz partout, jolie pelouse sur le côté, deux citernes. Une résidence désirable dans un bon voisinage.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet, est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent cinq pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crète de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond à une largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une ligne sur la rue Bell les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent une grande et imposante résidence connue comme le No 2712 avenue de l'Esplanade; la bâtisse contenant galeries sur la façade et le fond, chambre à bain, grand vestibule au centre à chaque étage et à quelques vingt chambres et vastes terrains. La maison est dans un voisinage charmant et jouit des rues pavées et est à proximité aux lignes de chars etc.

No 4 Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 187, borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Colisée et mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent soixante pieds de profondeur et façade [illegible] rue Sixième entre lignes parallèles. La portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue subjecte au bail expirant le 15 mars 1904 au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages couverte d'ardoises retirée de la banquette et connue comme le No 2905 rue Chestnut, contenant huit, contenant au rez-de-chaussée dans huit, salons à arche et une très grande salle à manger, office, galeries devant et derrière etc. Le premier étage contient galeries devant et derrière, vestibule et halls avec les améliorations modernes et sanitaires, à chambres coucher, vestibule dans le fond, etc., nous une bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison ci-dessus et communiquant par des galeries et contenant à chaque étage galerie 2 chambres et escaliers etc. La salle à manger et les salons ont de jolies cheminées en marbre. La maison a de grands terrains à citernes écuries, etc., et est près de toutes les commodités.

No 5 Quatre certaine lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix sept, Dix huit, Dix neuf et Vingt sur un plan dressé par Moelhausen, voyer, le quatrième jour de mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de L. Hermann ancien notaire, et mesurant conformément audit plan, comme suit à savoir:

Lots Nos Dix Sept et Dix Huit chacun, trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue subjecte au bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $60 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième (ou Chestnut) et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains pelouses, jardins etc. La maison contient un grand vestibule au centre de très grands salons et chambres à manger et huit chambres avec deux mansardes, galeries devant et derrière, une bâtisse à deux étages contenant deux chambres à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistiques, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans ou au gré de l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903, et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication ci-pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement des dits billets et pour [illegible] ledit privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Dans la succession de Mme Daisy Cook, veuve Sidney Cook.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, 19 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. A. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 680 borné par les rues Carondelet, Alexander, Murat et Dennis, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre sur un plan de Hedin & Schaumburg, architectes, daté le 17 novembre 1893 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant un autre et mesurant ensemble, pouces cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance du dit lot qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade Bell (anciennement St John), White (ou Sixième) et Crete (ou Septième) désignés par les Nos trois quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard F. Stirk et passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 27me jour de mai 1901, d'après lequel croquis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot No Trois formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux, et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur en face de la rue White (ou Sixième).

Lot No Quatre mesure quarante pieds huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de divisant du No Cinq.

Lot No Cinq mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième) vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Quatre et quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Six.

Lot No Six formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur en façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3 Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade Bell, White et Crète désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Ch